



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Lycée Jean Baptiste Colbert
Le Petit Quevilly

Émargement Conseil d'Administration
Mardi 30 juin 2026

Représentants de la commune

RICHAUD	Nicolas	T	
BERTHELOT	Tiphaine	S	

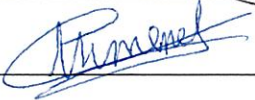
Représentants de la Région

GADAL	Danièle	T	
SOBCZACK	Alexandra	T	
DELBOS	Evelyne	S	

Personnalités qualifiées

RUAULT	Jean Luc	T	
SAUGER	Johan	T	

Représentants des personnels non enseignants

BRIZE	Nathalie	T	
SIMENEL	Serge	T	
POUPEE	Sandrine	T	
LEMENU	Corinne	S	
DENIS	Maryse	S	
		S	



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

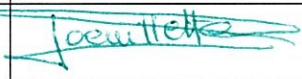
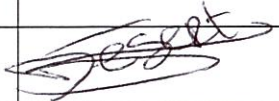
Lycée Jean Baptiste Colbert
Le Petit Quevilly

Émargement Conseil d'Administration
Mardi 30 juin 2026

Membres de droit

VAUCEL	Sylvain	Proviseur	
VERTALE	Gaëlle	Proviseure adjointe	
LESSARD	Melanie	Secrétaire générale	
GIRAUD	Benjamin	DDFPT	

Représentants des personnels enseignants

DUBOIS	Jérôme	T	Présent en vidéo
DUFLOT	Marc	T	Présent en vidéo
QUINETTE	Laëtitia	T	
BOUTE	Maylis	T	Présente en vidéo
LOEUILLETTE	Caroline	T	
MARECHAL	Erwan	T	
DELPAT	Lionel	T	
POESSEL	Cyril	S	Présent en vidéo
DE JESUS LOPES	Frédéric	S	Présent en vidéo
GOFFART	Nicolas	S	
GUEVAR	Gautier	S	
DUPONT	Damiens	S	
DESAPHY	François	S	
DESERT	Virginie	S	



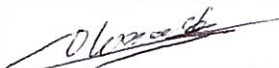
RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Lycée Jean Baptiste Colbert
Le Petit Quevilly

Émargement Conseil d'Administration
Mardi 30 juin 2026

Représentants des parents d'élèves

THISSANDIER	William	T	
GROSSMANN	Agathe	T	
BIZET	Samuel	T	
DESTOUCHES	Vanessa	T	Excusee
POYER	Celina	T	

Représentants des élèves

COQUISART	Axel	T	
BERGER	Mathéo	T	
LANGLOIS	Théo	T	Present en visio
		T	
		T	
		S	
		S	
		S	
		S	
		S	

Académie de NORMANDIE
Lycée Jean Baptiste Colbert
197, avenue des Alliés
76140 Le Petit Quevilly

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU 30 juin
2026

Année scolaire
2025 - 2026
SÉANCE n° 9

Présidence : M. VAUCEL

Secrétariat : Mme VERTALE

Quorum : atteint avec 16 membres à l'ouverture de séance.

Séance ouverte à 17h45

Séance close à 21h20

N° et nature des questions traitées	Nombre de feuilles	Réservé à l'autorité de contrôle
I - Conseil d'administration II – Affaires relatives au fonctionnement de l'EPL III - Affaires financières IV – Questions diverses		
Total des feuilles		

Le Président,

Sylvain VAUCEL



Le secrétaire de séance

Gaëlle VERTALE



Convocation le : 19 juin 2026

Transmis par l'application **Dém'Act**
(Dématérialisation des actes des EPLE)

Le :

Membres du CA : 27

A

Quorum : 14

- M. le Recteur – DAJEC1
- Monsieur le Président du Conseil Général

I – CONSEIL D'ADMINISTRATION	Réservé à l'autorité de contrôle
Le conseil d'administration du lycée Colbert au Petit Quevilly s'est réuni le mardi 30 juin, en salle polyvalente, sous la présidence de M. VAUCEL, Proviseur. Le quorum étant atteint avec 16 membres, le Conseil d'Administration peut donc siéger valablement, la séance est ouverte à 17h50. Mme VERTALE accepte d'assurer le secrétariat de séance. M. Le Président ouvre la première séance de l'année en saluant les membres du conseil d'administration. 1. <u>Approbation du procès-verbal précédent :</u> M. le Président soumet à l'approbation des membres le compte rendu du Conseil d'Administration du 21 mai 2026. Il rappelle que le procès-verbal est accessible depuis le site du lycée sans code de connexion. Commentaires/ débat : Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 16 / 16 L'ordre du jour de la présente séance est adopté comme suit : I - Conseil d'Administration 1-Approbation du procès-verbal du 21 mai 2026 II - Affaire relatives aux fonctionnent de l'EPL 1- Autorisation de signature des contrats pour les assistants d'éducation. 2-Validation du calendrier des périodes de formation en milieu professionnel. 3- Attribution des logements CNAS pour la rentrée 2026. 4- Présentation du bilan du CESCEI. 5- Adoption du protocole d'évaluation. 6- Approbation du plan pluriannuel d'orientation. 7- Contractualisation entre le lycée Colbert et la direction académique.	

Académie de NORMANDIE
Lycée Jean Baptiste Colbert

197, avenue des Alliés
76140 Le Petit Quevilly

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU 30 juin
2026

Année scolaire
2025 - 2026
SÉANCE n° 9

8- Examen du rapport annuel de fonctionnement pédagogique de l'établissement.

III – Affaires financières

11-Conventions et contrats

12 - Décisions Budgétaires Modificatives.

IV - Questions diverses

Académie de **NORMANDIE**
Lycée Jean Baptiste Colbert
197, avenue des Alliés
76140 Le Petit Quevilly

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU 30 juin
2026**

**Année scolaire
2025 - 2026
SÉANCE n° 9**

--	--

1- Autorisation de signature des contrats pour les assistants d'éducation.

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil d'administration la dotation de 5,4 ETP d'assistants d'éducation pouvant assurer le fonctionnement de l'établissement à la rentrée prochaine.

Commentaires/ débat :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 16/ 16

2- Attribution des logements de fonction par convention pour nécessité absolue de service pour la rentrée 2026.

Monsieur le Président précise aux membres du Conseil d'administration que quatre logements de fonction sont attribués aux personnels d'État. À ce jour, cinq logements sont occupés puisque Mme Vertale, proviseure adjointe, bénéficie d'un accord exceptionnel pour occuper le logement.

La répartition de l'attribution des logements est soumise aux membres du Conseil, selon la répartition votée pour la rentrée 2025, sous réserve que la région accorde une autorisation de logement à la proviseure adjointe.

Commentaires/ débat :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 16/ 16

3- Bilan du CESCEI.

Madame Vertale, qui pilote le CESCEI, détaille aux membres du Conseil les actions menées au cours de cette année scolaire.

Commentaires/ débat :

4- Protocole d'évaluation du lycée Colbert.

Monsieur le Président précise que deux arrêtés, datés respectivement de 2019 (pour le niveau CAP) et de 2020 (pour le bac professionnel), imposent aux établissements de définir et formaliser les modalités d'évaluation, en particulier pour le Contrôle en Cours de Formation (CCF).

*Réservé à
l'autorité de
contrôle*

Afin de garantir une équité de traitement entre les candidats et de sécuriser les modalités d'évaluation, un protocole d'évaluation a été rédigé des représentants de l'équipe éducative au cours du second semestre, puis communiqué aux membres du conseil d'administration en vue de sa validation et de sa mise en œuvre dès la rentrée 2026.

Commentaires/ débat :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 16/ 16

5- Plan Pluriannuel d'Orientation.

Monsieur le Président précise que les référents du parcours à venir et des enseignants de chaque niveau ont rédigé un plan pluriannuel d'orientation. Ce plan, couvrant la période 2026-2029, constitue l'architecture relative aux enjeux de l'orientation pour le lycée sur cette période. Il en présente les grands axes aux membres du Conseil et en détaille certains aspects.

Commentaires/ débat :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 16/ 16

6- Contractualisation avec la direction académique.

Monsieur le Président présente les axes de contractualisation du lycée avec la direction académique pour des cibles fixées jusqu'à 2030. Il rappelle les différents axes, déclinés en objectifs et indicateurs de réussite, visant à atteindre des cibles chiffrées à l'horizon 2030. Ce document constituera la trame d'évaluation des actions inscrites au projet d'établissement.

Commentaires/ débat :

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 16/ 16

7- Rapport annuel du fonctionnement pédagogique du lycée Jean-Baptiste Colbert.

Monsieur Le président présente aux membres du conseil d'administration le rapport annuel du fonctionnement pédagogique du lycée Jean-Baptiste Colbert. Il évoque les différents aspects relatifs à la présentation de la structure, aux formations proposées

et à l'évolution des effectifs, corrélés à une présentation du public. Il détaille ensuite les choix stratégiques réalisés par l'équipe éducative, notamment sur les aspects fondamentaux et les ressources associées à cette question.

Par la suite, les aspects relatifs au pilotage, à la vie scolaire et à la relation aux familles illustrent la qualité du suivi mis en œuvre au quotidien, malgré une difficulté persistante concernant l'absentéisme des élèves. Enfin, il évoque les nombreux partenariats de qualité développés au cours de l'année scolaire, qu'ils soient artistiques ou économiques, s'appuyant notamment sur le renouveau du pôle formation-entreprise, et détaille les perspectives pour l'année scolaire 2026-2027.

Commentaires/ débat :

8- Modification du règlement intérieur.

Monsieur Le président présente les propositions de modification du règlement intérieur pour la rentrée prochaine. Il précise qu'un ajustement des horaires, notamment ceux de la fermeture de la grille, est proposé afin de limiter l'absentéisme de certains élèves. L'évolution porte également sur la question de la possession et de l'utilisation du téléphone portable dans les différents lieux et à divers moments de la vie de l'établissement.

Commentaires/ débat :

Un enseignant demande pour quelle raison le créneau horaire de fin de journée a été supprimé. Après étude du document, il s'avère qu'il s'agit d'une erreur de mise en page, le tableau de présentation des horaires ayant été mal présenté. Il est bien précisé que le créneau de 17h à 18h est maintenu tous les jours de la semaine.

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 16/ 16

III – Affaires financières

Conventions et contrats

Renouvellement du contrat d'accès au portail du lycée Controlportail

Madame la Secrétaire générale soumet à l'examen des membres du conseil d'administration le projet de contrat relatif à la gestion des accès au lycée.

Commentaires/ débat : Certains enseignants ont interrogé la pertinence de ce choix au regard des coûts engagés et ont suggéré l'alternative d'un système d'accès par serrure et clé. Ils ont notamment évoqué le risque de perte de clé,

Acte n°52

Acte n°58

entraînant le remplacement systématique du barillet et de l'intégralité des clés associées, ce qui générerait des coûts importants.

Contre : 0 **Abstention :** 5/13 **Pour :** 8/ 13

Renouvellement du contrat périodique pour les extractions d'air

Madame la Secrétaire générale présente aux membres du conseil d'administration les éléments constitutifs du contrat périodique relatif aux extractions d'air.

Commentaires/ débat :

Contre : 0 **Abstention :** 0/16 **Pour :** 16/ 16

Tarif de restauration

Madame la Secrétaire générale présente aux membres du Conseil d'administration les tarifs proposés par la région Normandie, applicables à compter de la rentrée 2026.

Demande de prélèvement sur les fonds de roulement.

Madame la Secrétaire générale présente aux membres du Conseil d'administration une demande de prélèvement sur les fonds de roulement à hauteur de 53 408 euros. Ce prélèvement a pour objectif de permettre aux services d'intendance de disposer des fonds nécessaires au règlement des factures pour la fin de l'année civile.

Les difficultés rencontrées par le service de gestion et l'accueil des rationnaires du lycée Lemonnier, expliquent cette situation dégradée, qui devrait être régularisée dans les prochains mois.

Commentaires/ débat :

Acte n°57

Acte n°54

Contre : 0 Abstention : 0/13 Pour : 13/ 13

Reversement au FCSH.

Madame la Secrétaire générale demande l'autorisation d'un reversement au FCSH de 2260 euros.

Acte n°53

Commentaires/ débat :

Contre : 0 Abstention : 0/13 Pour : 13/ 13

Gratification des élèves impliqués dans les concours ou dans la vie de l'établissement.

Madame la Secrétaire générale sollicite l'autorisation pour la signature d'un acte relatif à la gratification des élèves, à la suite des réussites de plusieurs lycéens dans le cadre de concours.

Une réflexion sur la valorisation de ces réussites a été menée au sein de l'établissement. Les membres de l'équipe éducative souhaitent reconnaître l'engagement des élèves concernés, notamment par l'achat d'ouvrages ou d'accès à des activités culturelles. Cette initiative nécessite l'accord des membres du conseil d'administration, qui souhaitent exercer un droit de regard sur ce sujet. Ainsi, la liste des gratifications devra être validée au préalable par les membres du conseil d'administration.

Commentaires/ débat :

Contre : 0 Abstention : 0/13 Pour : 13/ 13

Motion :

Les membres du conseil d'administration procèdent à la lecture d'une motion jointe au procès-verbal.

IV Questions diverses

Question 1 :

A-t-on déposé des demandes d'ouverture de nouvelles formations pour le lycée Colbert en prévision des prochaines rentrées ? Si oui, quelles sont les formations concernées et quel est leur état d'avancement ?

Il a été rappelé à plusieurs reprises lors des conseils d'enseignement que toute demande d'ouverture de formation devrait être liée à la labellisation du lycée et à sa spécialisation. Cependant, il apparaît nécessaire d'atteindre des effectifs satisfaisants dans les formations existantes avant d'envisager l'ouverture de nouvelles.

Question 2 :

Quelle est la dotation en heures Pacte attribuée au lycée Colbert pour l'année scolaire 2026-2027 ?

À ce stade, cette dotation n'est pas encore connue, ce qui bloque la réflexion sur l'attribution des indemnités pour missions particulières. Il est espéré que cette information sera communiquée prochainement.

Question 3 :

Lors du précédent Conseil d'administration, il avait été indiqué que la situation des deux candidats ayant postulé sur le poste de menuiserie pour la rentrée prochaine serait définitivement connue à l'issue du mouvement intra-académique. Celui-ci étant désormais achevé, quelles suites ont été données à ce recrutement, sachant qu'il pourrait être nécessaire de recruter deux personnes ?

Il avait été prévu que les résultats seraient connus pour les collègues titulaires. Une enseignante titulaire s'était déclarée pour intégrer le lycée Colbert, mais elle a finalement formulé une autre demande. Par ailleurs, trois enseignants en menuiserie ont exprimé leur intérêt pour ce poste, et leur affectation dépend désormais des services académiques.

Question 4 :

Concernant le parcours différencié, aucun élève de TBP-MSPC ne s'était positionné sur le projet. Pourtant, les professeurs de TMSPC ont été sollicités

pour intervenir. Dans quelle mesure ces collègues peuvent-ils travailler dans un autre atelier que le leur, voire dans le même atelier, avec des élèves de TBPL et TBPF qui ne leur sont pas attribués et n'apparaissent pas sur leur VS ?

De plus, cette organisation soulève des questions de sécurité pour les élèves, notamment lorsqu'ils sont accueillis dans des ateliers dont ils ne maîtrisent pas les risques spécifiques. Il semble que toute modification d'emploi du temps nécessiterait un vote du Conseil d'administration pour réorganiser les services. Si une autre classe est concernée, une nouvelle EBS serait requise, en particulier en cas d'accident avec des classes n'apparaissant pas sur les EBS originaux.

Pour préciser ce point, le parcours différencié s'inscrit durant des heures de cours sur une période scolaire. Les collègues assurant ces heures sont rémunérés, sans que cela ne s'ajoute à leur service habituel. Les enseignants de terminale ont été mobilisés de manière équitable sur tous les ateliers, en binôme, avec toujours un enseignant spécialiste de l'atelier présent lors des séances. Il n'est donc pas nécessaire de revoir les validations des services.

Question 5 :

Lors d'une réunion, un projet inter-établissement autour des drones, incluant des applications civiles et militaires, a été évoqué. Serait-il possible d'obtenir des précisions sur les finalités de ce projet, son cadre institutionnel ainsi que la nature des activités envisagées pour les élèves, afin d'en comprendre les objectifs éducatifs et les implications pour notre établissement ?

À ce stade, le lycée Colbert, associé à deux autres lycées, répond à un appel à manifestation d'intérêt concernant les drones pour des applications multiples. Les fiches projet sont en cours de rédaction et devraient être finalisées mi-juillet. Si la candidature des trois lycées est retenue, les membres de l'équipe seront informés des objectifs, du contenu et des implications du projet. Une équipe projet au sein de l'établissement, en collaboration avec l'équipe de direction, travaille à définir le champ des possibles pour le lycée Colbert.

Question 6 :

Quelles sont les missions confiées au CPE au sein de l'établissement, et comment celles-ci sont-elles distinguées entre, d'une part, les missions relevant de leurs obligations réglementaires de service, et d'autre part, les missions complémentaires donnant lieu à une indemnisation (INP, PAC ou autre dispositif) ?

Les missions des CPE sont définies par le cadrage national. Une enseignante perçoit des indemnités pour missions particulières, dont le contenu est précisé dans sa lettre de mission, comme pour toutes les autres missions. Elle rédige

également un bilan annuel, accessible à tous. Au regard des actions menées, ce point ne pose pas de question particulière cette année. Cependant, à l'échelle de l'établissement, l'attribution des indemnités pour missions particulières est réexaminée chaque année afin de veiller à ce que les moyens soient alloués aux priorités définies en pilotage.

Question 7 :

La restauration pour les élèves du lycée Lemonnier continuera-t-elle en septembre à Colbert, ou reprendra-t-elle son cours à Lemonnier ?

D'après les informations disponibles, les travaux devraient être terminés au cours de l'été, ce qui permettra aux services de restauration du lycée l'Aumônerie de fonctionner normalement. La situation devrait donc retrouver son cours habituel à la rentrée.

Conseil d'administration n°9 du 30 juin 2026

I - Conseil d'Administration

1 - Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 20 mars 2026

II - Affaires relatives au fonctionnement de l'EPLE

- 2 - Recrutement des AED ;
- 3 - Calendrier des PFMP ;
- 4 - Attribution des logements de fonction pour la rentrée 2026 ;
- 5 - Bilan du CESCE ;
- 6 - Bilan de l'Association Sportive ;
- 7 - Protocole d'évaluation ;
- 8 - Plan Pluriannuel d'Orientation (PPO) ;
- 9 - Contractualisation du lycée avec la Direction académique ;
- 10 - Bilan du Comité d'Education à la Santé, la Citoyenneté et l'Environnement ;
- 11 - Rapport annuel de fonctionnement du chef d'établissement ;
- 12 - Ajustement du projet d'établissement pour la rentrée 2026 ;
- 13 - Modification du règlement intérieur ;

III – Affaires financières

- 14 - Contrats et conventions ;
- 15 - Tarifs de restauration.
- 16 - Demande de prélèvement sur fonds de roulement
- 17 - DBM pour vote
- 18 - Acte pour les gratifications

IV - Questions diverses

Dotation d'Assistants d'Education pour la rentrée 2026.

Rappel : Dotation pour la rentrée 2025 de 5,4 Equivalent temps plein (ETP)

Objet : BOP 230 – Assistant d'éducation (AED) – Rentrée 2026
Référence : AD/2026/902

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-dessous, pour votre établissement et au titre de l'année scolaire 2026-2027, les dotations (en ETP) dans les catégories d'emploi suivantes :

	AED en CDD	AED en CDI	TOTAL ETP
Assistants d'éducation (Dotation au barème)	5,4		5,4

Légende:

1	semaine au lgoée	P	Projet
EN	Entreprise	BL	Examen blanc
VC	Validation commission	PFM SP	Semaine Professionnalisation
EN*	Convocation lgoée	S*	Soutenance

Attribution des logements par convention pour nécessité absolue de service (CNAS).

- Dotation pour la rentrée 2025 (projection pour 2026).
- 3 logements maximum pour les personnels de direction, d'administration, de gestion et d'éducation
- 1 logement minimum pour les personnels de santé
- 1 logement vacant en CNAS pour la proviseure adjointe

Synthèse du bilan annuel 2025-2026

Association Sportive du Lycée Colbert

1. Bilan des activités

- Activités proposées : Badminton, musculation, basket-ball, futsal.
- Participation : 20 à 30 élèves réguliers chaque mercredi après-midi.
- Impact : Développement de l'esprit d'équipe, du respect des règles et de la convivialité.

2. Résultats sportifs

- Participation à des rencontres amicales (zone de Rouen) et aux compétitions UNSS (badminton, futsal).
- Performance marquante : Qualification de l'équipe de badminton en finale départementale.

3. Bilan financier

- Solde positif : 3 356 € à la clôture de l'exercice.
- Accessibilité : Aucune participation financière demandée aux élèves.
- Perspective : Avance des frais d'affiliation UNSS et de transport, avec remboursement ultérieur par l'établissement.

4. Perspectives 2026-2027

- Nouveaux créneaux : Ouverture sur la pause méridienne pour toucher plus d'élèves.
- Collaboration : Rapprochement avec la classe Défense pour des projets communs.
- Objectifs sportifs : Viser le niveau régional ou national dans une ou plusieurs disciplines.

Protocole d'évaluation : cadre légal

Pour le niveau CAP, l'arrêté du 30 août 2019 ne cite pas directement le terme "protocole d'évaluation", mais il impose aux établissements de définir et formaliser les modalités d'évaluation en CCF, ce qui se traduit par la rédaction d'un protocole. Cette obligation est explicitement renforcée et détaillée dans la circulaire du 27 août 2025 ([education.gouv.fr](https://www.education.gouv.fr)), qui en fait une composante obligatoire du projet pédagogique, notamment pour l'EPS.

Pour le bac professionnel, L'arrêté du 17 juin 2020 (notamment ses articles 4, 10 à 13) impose aux établissements de définir et formaliser les modalités d'évaluation en CCF, ce qui se traduit par la rédaction d'un protocole d'évaluation. Ce protocole doit inclure :

- Les activités et situations d'évaluation
- Les critères et outils d'évaluation (grilles, référentiels nationaux).
- Les adaptations pour les candidats en situation de handicap ou sportifs de haut niveau.
- Le calendrier et les modalités de transmission des notes à la commission académique.

Contrairement au CAP (arrêté du 30 août 2019) ou au baccalauréat professionnel (arrêté du 17 juin 2020), les arrêtés définissant les spécialités du BTS ne mentionnent pas explicitement l'obligation pour les établissements de rédiger un protocole d'évaluation annuel pour les épreuves d'enseignement général ou professionnel.

Ce protocole d'évaluation a été conçu pour :

- Structurer nos pratiques en nous appuyant sur les textes officiels (arrêtés, décrets, circulaires).
- Unifier les approches entre les disciplines et les diplômes (DELF, CFG, DNB Pro, CAP, Bac Pro, BTS, PIX, BIA, Concours Général des Métiers).
- Sécuriser l'établissement et les équipes en garantissant :
 - La conformité juridique (respect des aménagements, gestion des absences).
 - La traçabilité des évaluations (archivage, plateformes dédiées).
 - La transparence envers les élèves et les familles.
- Il s'agit d'un outil vivant, révisé annuellement, qui permet à la fois de répondre aux exigences réglementaires et de renforcer la qualité pédagogique de notre lycée.

Plan Pluriannuel d'Orientation (PPO) 2026-2029

Structuration :

- 4 enjeux prioritaires (Effectifs, Décrochage, Réussite, Insertion)
- 5 niveaux ciblés (3e Prépa Métier, UPE2A, CAP, Bac Pro, BTS)
- 1 équipe projet (DDFPT, Psy-EN, MLDS, enseignants, CPE)
- 1 réseau de partenaires (Région, Entreprises, Associations)

Objectifs :

- Augmenter les effectifs → 280 élèves d'ici 2029
- Limiter le décrochage → $\leq 15\%$ d'ici 2029
- Améliorer la réussite → $\geq 90\%$ en CAP, 70% en Bac Pro
- Améliorer l'insertion → $\geq 85\%$ à 6 mois

Calendrier :

Actions annuelles évaluées et ajustées chaque année.

Contractualisation du lycée avec la Direction académique

Axe	Objectif	Indicateur	Cible 2030
Renforcer l'identité et les partenariats	Labellisation Lycée des Métiers + création d'espaces entreprises	Nombre de labellisations / espaces	1 labellisation 2 espaces entreprises
Améliorer la réussite et l'insertion	Assurer la maîtrise des apprentissages fondamentaux Réussite aux examens (Bac Pro Production) + insertion professionnelle	Dispositifs de remediation et formation des équipes pédagogiques Taux de réussite / Taux d'insertion	Nombre de dispositifs de remediation et FIL ≥ 72% (Bac Pro) ≥ 85% (insertion)
Augmenter les effectifs et limiter le décrochage	Effectifs (Fonderie, Maintenance, Plasturgie) + réduction de l'absentéisme	Nombre d'élèves / Taux d'absentéisme	280 élèves ≤ 15%
Développer l'attractivité culturelle et la mobilité internationale	Partenariats culturels (PAEC) + mobilité internationale (Erasmus)	% d'élèves impliqués	25% (PAEC) 15% (mobilité)

Rapport annuel de fonctionnement du chef d'établissement

1. Présentation de l'établissement1.1 Situation géographique

- **Localisation** : Lycée professionnel situé au Petit Quevilly, dans l'agglomération rouennaise, proche d'une zone industrielle et commerciale.
- **Accessibilité** : Réseau de transports en commun dense et efficace.
- **Capacité d'accueil** : 306 élèves, avec **248 élèves scolarisés en 2025** (légère augmentation après une baisse jusqu'en 2022).

1.2 Formations et effectifs

- **Filières proposées** :
 - 3ème Prépa-métiers
 - UPE2A NSA (élèves allophones non scolarisés antérieurement)
 - CAP : Menuisier Fabricant, Menuisier Installateur, Composites et Plastiques Chaudronnés
 - Bac Pro : Maintenance, Plasturgie, Fonderie
 - STS Europlastics et Composites (en partenariat avec le lycée Anguier)
 - Accueil d'une unité externalisée de l'ITEP L'Éclaircie et des formations du GRETA depuis 2024.
- **Recrutement** : Difficultés en CAP et Bac Pro, atténuées par la refonte de l'orientation en 3ème. Taux de pression faible (sauf CAP Menuisier Fabricant : 1,3 candidature/place).
- **Problématique** : Beaucoup d'élèves affectés par défaut, expliquant des taux de décrochage élevés.

1.3 Caractéristiques du public

- **Public fragile** : IPS moyen de **80** (inférieur de 10 points aux moyennes académiques et nationales), mais en progression depuis 2 ans.
- **Origine géographique** : Majoritairement issu de l'agglomération rouennaise (1/3 des élèves du Petit et Grand Quevilly).
- **Dotation horaire** : Baisse de **25 heures** en 2025-2026 (553h pour le lycée pro), entraînant la fermeture d'un poste en lettres-anglais. Augmentation prévue en 2026 grâce à la hausse des effectifs.

2. Action pédagogique

2.1 Choix stratégiques et mise en œuvre des dispositions nationales

- **Année zéro (2025-2026)** : Pose des bases des objectifs fixés pour l'établissement.
- **Axe 1 du projet d'établissement** : Adapter l'offre aux besoins des élèves pour favoriser l'acquisition des savoirs fondamentaux.
 - **Remédiation** : Déployée en français et lecture, mais retard en mathématiques, sciences et langues.
 - **Elèves à besoins particuliers** : Prise en charge renforcée, avec une **FIL (Formation d'Initiative Locale)** prévue pour 2026.
- **Moyens supplémentaires** : 40 HSE pour le tutorat et 40 HSE pour la promotion du lycée (forums, salons, présentations).

2.2 Résultats des élèves

- **Évaluations nationales et DNB** : Niveau faible des publics recrutés, avec un écart de plus de 2 points par rapport à la moyenne nationale en français et en mathématiques.
- **Absence d'outils nationaux** : Difficulté à mesurer la pertinence des choix pédagogiques et les progrès des élèves en CAP et Bac Pro.
- **PFMP (Périodes de Formation en Milieu Professionnel)** : Mobilisation difficile des terrains de stage, nombre élevé d'élèves ajournés pour défaut de PFMP.
- **Réussite aux examens** : Amélioration sensible en Bac Pro, mais principalement due à l'intégration des effectifs du GRETA. Résultats globaux en deçà des attentes.

3. Pilotage de l'établissement et vie scolaire

3.1 Pilotage par le projet

- **Auto-évaluation et évaluation externe** : Fiches actions mises en œuvre en 2025-2026, avec un bilan réalisé en mai.
- **Contrat d'objectifs** : En cours de validation pour déterminer les tendances des années à venir.

3.2 Vie scolaire et climat scolaire

- **Implication des élèves** : Conseil de Vie Lycéenne (CVL) et Maison des Lycéens (MDL) actifs, avec des investissements concrets (achat d'un piano, atelier jeux de société).
- **Absentéisme** : Augmentation marquée, avec un glissement général des retards et absences. Axe prioritaire pour 2026-2027.
- **Discipline** : 14 conseils de discipline, 8 exclusions définitives. Objectif : aménager les conditions de scolarité pour sécuriser les parcours.

3.3 Relation avec les familles

- **Implication des parents** : Assidus aux instances, mais nombre limité. Recrutement de nouveaux profils nécessaire.
- **Conseils de classe** : Étendus à davantage de niveaux pour améliorer la qualité des échanges et l'implication des familles.

4. Partenariats et perspectives

4.1 Partenariats

- **Culturels et artistiques** : Participation au concours national de la Résistance et de la Déportation, concours d'éloquence, projet avec le Jardin des Plantes et l'Opéra de Rouen.
- **Économiques** : Renforcement des partenariats avec Manoir France, SNCF, Aptar, et nouveaux partenaires (Apollinaire, Plastuni, Faribole).
- **Actions du pôle formation-entreprise** : Rencontres professionnelles, promotion des filières industrielles (Girls' Day), présentation des formations aux prescripteurs de l'orientation.

4.2 Perspectives pour 2026-2027

- **Sécurisation des parcours** : Réduction des ajournements liés aux PFMP et amélioration des taux de réussite.
- **Pôle formation-entreprise** : Priorité à la promotion des filières pour améliorer le recrutement.
- **Labellisation et identité forte** : Faciliter les partenariats industriels et le développement des formations.
- **Vigilance sur l'absentéisme** : Maintenir une offre de qualité et associer les familles au parcours de leurs enfants.

Axe 1 : IDENTIFIER ET ADAPTER L'OFFRE AUX BESOINS DES ÉLÈVES

Fiches Actions

- Favoriser l'exposition aux écrits (politique documentaire)
(Code : 01.01) Niveau de mise en œuvre : 
- Organiser une politique de remédiation en français
(Code : 01.02.02) Niveau de mise en œuvre : 
- Stratégie de prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers
(Code : 01.03.01) Niveau de mise en œuvre : 

Murs de mots (nouvelle fiche)

Eloquence (nouvelle fiche)

Axe 2 : FAVORISER L'AMBIITION, LA MOBILITÉ ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Fiches Actions

- **Ouvrir l'aire de recrutement des futurs élèves**
(Code : 02.01.01) Niveau de mise en œuvre : 
- **Participation aux forums et Journées Portes Ouvertes**
(Code : 02.01.02) Niveau de mise en œuvre : 
- **Présentation du lycée Colbert aux prescripteurs**
(Code : 02.01.04) Niveau de mise en œuvre : 
- **Centre Académique Ressource de la Fonderie**
(Code : 02.01.05) Niveau de mise en œuvre : 
- **Conseils de classe participatifs**
(Code : 02.01.06) Niveau de mise en œuvre : 
- **Impliquer les parents dans les choix d'orientation**
(Code : 02.01.07) Niveau de mise en œuvre : 
- **Développer les projets Classe en Entreprise**
(Code : 02.03.02) Niveau de mise en œuvre : 

Axe 3 : IMPULSER UN CLIMAT SCOLAIRE FAVORABLE À LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES

Fiches Actions

Définir le protocole de gestion des incidents graves

(Code : 03.01.01) Niveau de mise en œuvre : 🟡

- Coordonner les actions de lutte contre le harcèlement

(Code : 03.02.01) Niveau de mise en œuvre : ✅

- Intégrer et faire vivre les Valeurs de la République

(Code : 03.03.01) Niveau de mise en œuvre : 🟡

- Développer le foyer, lieu de bien-être des élèves

(Code : 03.04.01) Niveau de mise en œuvre : 🟡

- Aménager les espaces communs et les équiper

(Code : 03.04.02) Niveau de mise en œuvre : 🟡

Axe 3 : IMPULSER UN CLIMAT SCOLAIRE FAVORABLE À LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES

- Formations au secourisme
(Code : 03.05.01) Niveau de mise en œuvre : 
- Développer la culture de la sécurité (partenariat avec les pompiers)
(Code : 03.05.02) Niveau de mise en œuvre : 
- Établir une relation collaborative avec les familles
(Code : 03.06.02) Niveau de mise en œuvre : 
- Impliquer les élèves dans la vie de l'internat
(Code : 03.06.03) Niveau de mise en œuvre : 
- Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire (GPDS)
(Code : 03.07.01) Niveau de mise en œuvre : 
- Assurer et suivre la labellisation « Établissement promoteur de santé »
(Code : 03.08.01) Niveau de mise en œuvre : 
- Établir la stratégie et le calendrier des actions santé
(Code : 03.08.02) Niveau de mise en œuvre : 
- Instaurer une politique santé et environnement
(Code : 03.08.03) Niveau de mise en œuvre : 

Axe 4 : METTRE EN ŒUVRE UN PILOTAGE PARTAGÉ OUVERT AUX PARTENAIRES DU MONDE ÉCONOMIQUE ET SOCIO-CULTUREL

Fiches Actions

- Définir la politique de communication et l'identité visuelle de l'établissement
(Code : 04.02.01) Niveau de mise en œuvre : 
- Accompagner les familles et les élèves dans le choix de l'orientation
(Code : 04.03.01) Niveau de mise en œuvre : 
- Associer des partenaires associatifs à la vie de l'établissement
(Code : 04.01.01) Niveau de mise en œuvre : 
- Ouvrir un espace de parole dédié aux parents
(Code : 04.03.02) Niveau de mise en œuvre : 

Classe de secours (nouvelle fiche)

Classe de défense (nouvelle fiche)

Modification du règlement intérieur

Page 4/21

2-1- HORAIRES DE L'EXTERNAT

Horaires de début des cours le matin	Horaires de début des cours l'après-midi
08 h 10 à 09 h 05	13 h 05 à 14 h 00
09 h 05 à 10 h 00	14 h 00 à 14 h 55
10 h 15 à 11 h 10	15 h 10 à 16 h 05
11 h 10 à 12 h 05	16 h 05 à 17 h 00
12 h 05 à 13 h 00	17 h 00 à 17 h 55

Page 5/21

2-2- USAGE DES LOCAUX ET CONDITIONS D'ACCES

Par mesure de sécurité, l'accès dans l'établissement se fait par l'entrée principale située avenue des Alliés.

Le fait de pénétrer dans l'enceinte de l'établissement sans y avoir été autorisé constitue un délit passible de poursuites (Art. R 645-12). Tout élève reconnu comme complice de l'intrusion d'une personne étrangère à l'établissement sera sanctionné.

L'établissement est ouvert aux élèves à partir de 7 h 45. Les élèves doivent veiller à être présents cinq minutes avant le début d'un cours. Les grilles du lycée sont fermées 5 minutes avant l'heure de début des cours.

2-4 - MODALITES DE DEPLACEMENT VERS LES INSTALLATIONS EXTERIEURES

Elèves du cycle collège : Les déplacements effectués pendant le temps scolaire sont effectués sous surveillance. Pour les séances d'EPS : Les élèves seront pris en charge UNIQUEMENT dans l'enceinte du lycée. Aucun élève ne sera accepté sur le trajet. En cas de retard les élèves devront se présenter à la vie scolaire. A l'issue de la séance d'EPS, les élèves seront accompagnés dans l'enceinte du lycée.

Elèves du cycle lycée

Les élèves des classes de CAP et BAC PRO sont autorisés à se déplacer seuls et à se rendre sur les lieux d'activité sportive de la commune du Petit Quevilly par leurs propres moyens à partir de leur domicile ou à partir du lycée en respectant les itinéraires indiqués. Il en est de même pour le retour.

Les déplacements des élèves pendant le temps scolaire entre l'établissement et le lieu d'activité scolaire pourront avoir lieu, à pied, par les transports en commun ou au moyen de tout autre transport individuel.

Les sorties d'élèves hors du lycée sans la présence d'un accompagnateur pendant le temps scolaire, pour les besoins d'une activité liée à l'enseignement, sont organisées par le(s) professeur(s) responsable(s) de cette activité. Un document précisant le nom des élèves concernés, le ou les lieux où se rendent les élèves ainsi que les jours et les horaires, est transmis au chef d'établissement par le(s) responsable(s) pour accord préalable.

Toutefois, si l'activité implique un déplacement qui se situe en début ou en fin de temps scolaire, les responsables légaux de l'élève quel que soit son niveau peuvent l'autoriser à s'y rendre ou en revenir individuellement. Le trajet entre le domicile et le lieu de l'activité est alors assimilé au trajet habituel entre le domicile et l'établissement scolaire.

3-5 LES ABSENCES

La présence à tous les cours est obligatoire.
Toute absence prévisible doit être précédée d'une demande écrite d'autorisation d'absence adressée par les représentants légaux de l'élève au chef d'établissement.
Une absence imprévisible doit être signalée le jour même par téléphone au bureau de la Vie

Scolaire

(02 35 72 69 11) et confirmée par écrit à l'aide du carnet de liaison.

Les absences sont relevées en début de chaque cours par les professeurs et contrôlées le jour même par le service de la Vie Scolaire qui en avisera **aussitôt par téléphone**, les représentants légaux de l'élève sous la responsabilité des Conseillers Principaux d'éducation .

Dès son retour au lycée, l'élève doit impérativement passer au bureau de la Vie Scolaire afin d'y présenter son carnet de liaison complété et signé par les représentants légaux de l'élève. Cette absence devra être justifiée dans les plus brefs délais.

Un nombre abusif d'absences entraînera un signalement et/ou une demande de congé de bourse au service de la scolarité de l'Inspection d'Académie, une suspension de l'aide par le fonds social et constitue un motif de sanction. **Par ailleurs, il compromettra sérieusement la réussite au baccalauréat.**

L'équipe pédagogique appréciera les modalités de rattrapage des cours non suivis.

4-4- SUBSTANCES ILLICITES - OBJETS ET PRODUITS DANGEREUX – OBJETS INTERDITS

L'alcool, les substances illicites et les produits toxiques sont formellement interdits dans l'enceinte de l'établissement. Les bombes aérosols sont interdites. Un élève en possession de l'un de ces produits sera sanctionné et le produit sera confisqué.

Il est formellement interdit d'introduire dans l'établissement des instruments offensifs ou défensifs ainsi que des objets, animaux ou produits dangereux sans autorisation.

Tout contrevenant s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive et à la confiscation de l'objet de l'infraction.

L'usage des appareils multimédia y compris les téléphones portables est interdit dans les salles de classes, aux ateliers, sur les installations sportives, dans les vestiaires et à la demi-pension. L'utilisation du téléphone peut être autorisée en classe pour un usage pédagogique à la demande du professeur. Tout contrevenant s'expose à la confiscation de son appareil en cas de fonctionnement hors de ce cadre. La confiscation ne peut excéder la durée des activités pédagogiques de la journée.

L'usage des téléphones est interdit dans l'établissement pour les élèves du cycle collège. Ils seront remis au bureau de la vie scolaire à l'arrivée au lycée.

Page 15/21 :

- L'internat est ouvert tous les soirs à 17h30.
- Une étude surveillée est assurée tous les soirs de 17h40 à 18h45. Le mercredi les internes doivent être de retour au lycée à 17h30. La présence des élèves est obligatoire. Une deuxième étude surveillée de 20h à 20h45 se fera pour les élèves ayant une activité sportive et ceux qui le souhaitent.
- Le repas du soir a lieu à 18h50.
- Les téléphones des internes seront remis aux AED avant l'extinction des feux.
- Extinction des feux à 22h30
- Réveil et lever le matin à 6h45
- Petit déjeuner : accueil de 7h10 à 7h30. Le service ferme à 7h30, le self doit impérativement être libéré à 7h40.

Grille des tarifs SRH applicables dans les lycées publics normands
Année scolaire 2026-2027

Partie 1 - Tarification au forfait applicable aux "élèves" uniquement ET avec un engagement annuel		
Ce tarif s'applique aux élèves de 1ère à 3ème, aux stagiaires, aux apprentis, aux correspondants, aux élèves de 8ème, 9ème, 10ème, 11ème, 12ème, aux élèves stagiaires (hors formation continue). Ce tarif s'applique aux élèves de 1ère à 3ème, aux stagiaires, aux apprentis, aux correspondants, aux élèves de 8ème, 9ème, 10ème, 11ème, 12ème, aux élèves stagiaires (hors formation continue).		
Forfaits "CERAMATIUM"	Modalités de calcul du forfait	Exemple pour 12 semaines
DP5	3,55 € x 5 jrs x no de semaines	558,00 €
DP4	3,75 € x 4 jrs x no de semaines	480,00 €
DP3	4,00 € x 4 jrs x no de semaines	384,00 €
BNT6	10,29 €	123,48 €
BNT5	9,57 €	114,84 €
BNT4	8,72 €	104,64 €
BNT3	8,02 €	96,24 €
Repas supplémentaire (midi ou soir)	3,55 €	

Partie 2 - Tarification à l'unité applicable aux élèves, aux apprentis et aux stagiaires de la formation continue		
	Repas (midi - soir)	4,50 €
	nocturne avec petit déjeuner	6,70 €

Partie 3 - Tarification applicable aux autres usagers		
3.1 : Commensaux		
	IM < 420	3,55 €
	420 > IM > 475	4,50 €
	IM > 475	6,10 €
3.2 : Autres publics		
Repas hors de passage	Participant à la vie du lycée selon appréciation par le chef d'établissement	6,30 €
	Non participant à la vie du lycée selon appréciation par le chef d'établissement	10,40 €
	Tarif 1 - chambre collective avec sanitaires communs	6,20 €
	Tarif 2 - chambre individuelle avec sanitaire	12,10 €
	Tarif 3 - chambre individuelle avec sanitaire	16,30 €
Petit-déjeuner	Tarif applicable dans le cadre des conventions d'occupation de locaux	1,80 €
Repas exceptionnels	selon appréciation par le chef d'établissement au regard de la prestation proposée par le lycée	6,80 €
		13,40 €
		13,90 €
	Café	1,20 €
Reception, accueil de groupe	Café avec accompagnement	1,30 €
	Reception, autres prestations	4,20 €

Besoin en fonds de roulement au 31/12/2025		-174 584,81
Éléments à retraiter		Données à la date du document (sauf FDR net comptable (A) et stocks (3))
A	Fonds de roulement net comptable au 31/12	207 060,05
Fonds de		
1	Provisions et dépréciations (15,29,39,49,59)	0,00
2	Dépôts et cautions reçus compte 165	0,00
Fonds de		
3	Stocks	65 064,22
Éléments de		
4	Créances contentieuses non provisionnées: compte 416	717,16
5	Créances supérieures à un an non provisionnées (comptes rachimés 4111, 4117,	989,84
6	Valeur du BFdR si positif	0,00
Part du		
7	Prélèvements sur FDR votés au BP ou DBM BI 2025	42 000,00
Fonds de		
B	Fonds de roulement disponible au 8/11/2023 (= A-1-2-3-4-5-6-7)	98 288,83
Fonds de		
8	Prélèvement proposé	53 408,00
C		
	Fonds de roulement disponible (=B-8)	44 880,83
	Montant d'une journée de fonctionnement décaissable au 31/12/2024	1 475,85
D		
	Évaluation du FDR disponible en nombre de jours de fonctionnement (= B/C)	31
	Rappel dernier COFi: Nombre de jours FdR (hors 6588)	159

Observations et signature de l'agent comptable

Avis favorable 30/06/2026

50 000€ denrées alimentaires SRH. La situation est à rétablir rapidement avec la saisie des titres de recettes, le calcul du crédit nourriture et la régularisation des hébergements du lycée Lemonnier. Le logiciel ALISE est à mettre à jour urgemment ainsi qu'Easlys.

3 408€ achats écrans OPC

Observations et signature de l'ordonnateur

QUESTIONS DIVERSES CA DU 30/06/2026

1) Des demandes d'ouverture de nouvelles formations ont-elles été déposées pour le lycée Colbert en vue des prochaines rentrées ? Si oui, quelles sont les formations concernées et quel est leur état d'avancement ?

2) Quelle est la dotation en heures Pacte attribuée au lycée Colbert pour l'année scolaire 2026/2027 ?

3) Lors du précédent CA, il avait été indiqué que la situation des deux candidats ayant postulé sur le poste de menuiserie pour la rentrée prochaine serait définitivement connue à l'issue du mouvement intra-académique. Celui-ci étant désormais achevé, pouvez-vous préciser les suites données à ce recrutement, sachant qu'il faudra potentiellement recruter deux personnes ?

4) Concernant le parcours Y (différencié), aucun élève de TBPMSPC ne s'était positionné sur le projet. Pourtant les professeurs de TMSPC ont été sollicités pour y intervenir.

Dans quelles mesures ces collègues peuvent-ils travailler dans un autre atelier que le leur, voire même dans leur atelier, avec des élèves de TBPL et TBPf qu'ils ne connaissent pas et qui n'apparaissent pas sur leur VS ?

De même, ce type d'organisation soulève des questions de sécurité pour les élèves, notamment lorsqu'ils sont accueillis dans des ateliers dont ils ne maîtrisent pas les risques spécifiques.

Il semblerait que :

- si changement d'emploi du temps : il faut un vote du CA pour la réorganisation des services
- si autre classe : il faut une nouvelle VS (surtout en cas d'accident avec des classes n'apparaissant pas sur la VS originale)

5) Lors d'une réunion, il a été évoqué un projet inter-établissements autour des drones, incluant des applications civiles et militaires, auquel notre lycée pourrait être associé.

Serait-il possible d'avoir des précisions sur les finalités pédagogiques de ce projet, son cadre institutionnel, ainsi que la nature des activités envisagées pour les élèves, afin d'en comprendre les objectifs éducatifs et les implications pour notre établissement ?

6) Quelles sont les missions confiées aux CPE au sein de l'établissement, et comment celles-ci sont-elles distinguées entre :
d'une part, les missions relevant de leurs obligations réglementaires de service ;
d'autre part, les missions complémentaires donnant lieu à indemnisation (IMP, Pacte ou autres dispositifs) ?

7) La restauration pour les élèves d'Elisa Lemonnier continuera-t-elle en septembre à Colbert ou bien reprendra-t-elle son cours à Lemonnier ?